

UNE PHILOSOPHIE ET UN FONCTIONNEMENT INNOVANTS

D'un concept original, la structure se dotera d'une organisation souple et légère, qui limitera l'interventionnisme institutionnel afin de préserver l'indépendance, les décisions et l'initiative des locataires. Elle devra aussi réagir et s'adapter rapidement aux situations les plus diverses. De fait, les **synergies** et le **partenariat** seront **optimisés au mieux**.

La philosophie adoptée repose sur les axes suivants :

- les locataires devront s'approprier l'organisation et la dynamique de la structure afin que les activités, leur fréquence et le but recherché soient définis par eux.
- un coordinateur veillera au développement de la vie au sein de la structure, de l'implication des locataires dans les divers projets, et facilitera la rencontre et la collaboration avec les partenaires externes.
- certains services, tels que le restaurant et le centre médical, seront confiés à des prestataires externes, à même de fournir des prestations adéquates.
- le personnel des soins de l'UATR assurera également les veilles auprès des locataires, évitant la mise en place d'un dispositif spécifique dans la structure.
- les compétences existantes au sein des EMS de Lancy seront utilisées, favorisant les synergies et la réduction des coûts.

PLANNING DE REALISATION DU PROJET

L'autorisation de construire du projet a été déposée en mai 2016, afin de permettre le démarrage des travaux fin 2017, et la mise en exploitation de la structure entre fin 2019 et début 2020.

Un comité de pilotage, constitué des membres du Bureau de la FCLPA supervise l'ensemble du projet, en collaboration avec le bureau d'architecte TRIBU.

CONTACT

Fondation communale pour le logement de personnes âgées
3 chemin des Mouilles – 1213 Petit- Lancy – 022.879.82.00
icazimi@emslancy.ch



STRUCTURE D'HABITAT INTERMEDIAIRE POUR PERSONNES EN ÂGE AVS

INTRODUCTION

La Fondation communale pour le logement de personnes âgées (FCLPA) a pour but la construction, la gestion et l'exploitation, sur la commune de Lancy, de pensions, homes ou logements à encadrement médico-social pour personnes âgées. Elle est actuellement propriétaire de deux EMS (La Vendée et Les Mouilles), dont l'exploitation est confiée à l'Association des EMS de Lancy.

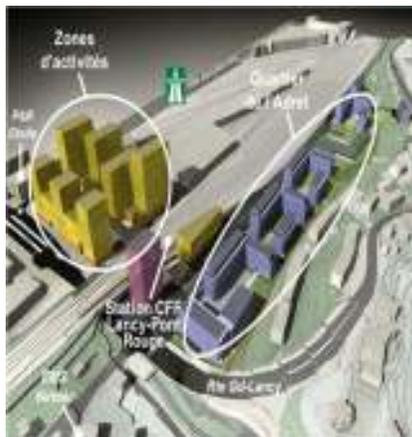
L'évolution constante du vieillissement de la population genevoise implique de nouveaux défis, portant notamment sur le maintien de l'autonomie, la prévention du vieillissement et l'intensification des réseaux de soins.

Sensible à ces enjeux cantonaux, la FCLPA a initialisé un nouveau projet de structure de logements de longue durée, pour des personnes en âge AVS, intermédiaire entre le domicile et l'EMS.

Cette structure, d'un concept original, se situera dans le nouveau quartier de l'Adret.

Elle vise à offrir un accompagnement évolutif, en fonction de l'état de santé et des désirs des locataires, ainsi qu'un lieu de vie tourné vers l'extérieur, où les **activités** et les **échanges intergénérationnels** seront favorisés.

SITUATION GEOGRAPHIQUE DU QUARTIER



Le futur quartier de l'Adret accueillera plus de 570 logements. Il se situera sur la commune de Lancy, à proximité de la future gare CFF Pont Rouge du réseau CEVA et d'une importante zone d'activités, dotée de commerces et de bureaux, réalisée dans le cadre du PAV.

Cette mixité offre donc à ce secteur un environnement dynamique et varié, ainsi qu'un lieu de passage important.

L'EMS La Vendée se trouve à quelques centaines de mètres de la structure, offrant des possibilités de synergies.

PROGRAMME DES BÂTIMENTS

La future structure de la FCLPA se situera dans le lot A du quartier, plus précisément dans les bâtiments L14 et L15, face à la place de gare CEVA et le long de la route du Grand Lancy.



Ces deux bâtiments accueilleront 150 logements :

- 77 appartements de 2 pièces
- 38 appartements de 3 pièces
- 29 studios étudiants
- 1 appartement de concierge
- 1 UATR (unité d'accueil temporaire et de répit) de 6 chambres
- 2 appartements communautaires de 6 chambres chacun
- 2 chambres visiteurs

Ce programme de logements, ouvert vers l'extérieur, sera complété par divers services, dont un centre médical, un cabinet de physiothérapie, une crèche, un restaurant, un salon lavoir, un commerce et divers locaux polyvalents.

Ces services seront destinés aux locataires ou aux personnes logeant, travaillant ou de passage dans les environs, permettant ainsi de créer un véritable pôle d'attraction qui favorisera les échanges au sein de la structure.



Une coordination a été instaurée avec la Fondation Communale Immobilière de Lancy (FCIL), qui construit des logements dans les bâtiments L1 et L2 voisins, afin d'assurer une utilisation homogène des surfaces et des locaux du rez-de-chaussée des immeubles.

La réalisation du projet a été confiée au bureau TRIBU ARCHITECTURE de Lausanne, lauréat du concours d'architecture réalisé pour le lot A du quartier de l'Adret.

OBJECTIFS DU PROJET

Le projet consiste à offrir une structure d'habitat « intermédiaire » aux personnes en âge AVS capables d'assumer les actes de la vie quotidienne, pour lesquelles **des prestations par palier, adaptées à l'évolution** de leur situation médico-psycho-sociale, seront dispensées par des équipes pluridisciplinaires.

Les autres objectifs visés sont de :

- offrir une **continuité dans l'accompagnement de la personne**.
- **décloisonner** les institutions.
- mettre **la personne âgée au centre du projet**, en tenant compte de ses demandes et de ses besoins, de même qu'en lui fournissant un cadre optimisant le bien-vieillir et l'accès à des mesures de prévention au niveau physique, cognitif et social.
- veiller à l'importance du cadre de vie et de l'environnement immédiat.
- développer un environnement qui favorise **une approche globale et non segmentée** de l'accompagnement.
- assurer une **mixité d'habitations** entre les personnes habitant seules, les couples, les étudiants et les personnes résidant dans l'UATR et les appartements communautaires.